

Baccalauréat professionnel - Sous épreuve B5			
Sujet	Session 2012	Durée : 2 h	Coefficient : 2,5
Épreuve : HISTOIRE – GÉOGRAPHIE – ÉDUCATION CIVIQUE			

Le candidat traite obligatoirement les trois parties : histoire, éducation civique et géographie.

Pour la première et la troisième partie, le candidat a le choix entre deux sujets.

	Pages
Première partie Histoire (sujets d'étude) 9 points	1/4
Deuxième partie Éducation civique (thème d'étude) 4 points	2/4
Troisième partie Géographie (situations) 7 points	3/4 et 4/4

Ce sujet comporte 4 pages numérotées de 1/4 à 4/4.
 Assurez-vous que ce sujet est complet.
 S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

**PREMIERE PARTIE : HISTOIRE
(SUJETS D'ETUDE)**

Le candidat a le choix entre les deux sujets suivants.

Sujet 1 : Les Etats-Unis dans la guerre froide.

- 1) Montrez que l'année 1947 marque le début de l'engagement des Etats-Unis dans la guerre froide.
- 2) Quels éléments de leur puissance les Etats-Unis mobilisent-ils dans la guerre froide ?
- 3) Illustrez chacun de ces éléments par un exemple précis.

OU

Sujet 2 : La fin d'un monde bipolaire.

Présentez :

- 1) l'effondrement du modèle soviétique ;
- 2) les conséquences de cet effondrement pour l'Europe et pour le monde.

**DEUXIEME PARTIE : EDUCATION CIVIQUE
(THEME OBLIGATOIRE)**

Sujet : Montrez que les droits de l'Homme sont bafoués dans certains pays. Citez des moyens mis en œuvre sur le plan international pour tenter de les faire respecter.

Document



Source : affiche de la campagne de l'ONG « Reporters sans frontières » pour le boycott des Jeux olympiques de Pékin, 2008

TROISIEME PARTIE : GEOGRAPHIE (SITUATIONS)

Le candidat a le choix entre les deux sujets suivants.

Sujet 1 : Le Conservatoire du littoral

Document

Biodiversité : que se trame-t-il sur le littoral ?

A l'occasion de l'année internationale de la biodiversité, le Conservatoire du littoral publie le bilan de l'état du patrimoine naturel sur ses terrains.

Grâce à l'inventaire de la faune, de la flore et des habitats conduit depuis 2007 sur 450 sites, avec le Muséum national d'histoire naturelle, la Ligue pour la protection des oiseaux et les Conservatoires botaniques nationaux, il dispose aujourd'hui d'un nouvel état de référence qui fait écho à celui déjà dressé en 1995. Par cette démarche, le Conservatoire du littoral souhaite s'inscrire dans le dispositif plus global de préservation et de gestion de la biodiversité auquel de nombreux acteurs contribuent déjà : communauté scientifique, gestionnaires d'espaces naturels, associations naturalistes, etc.

Les initiatives sont foisonnantes mais les échanges d'expériences et le partage de la connaissance se heurtent à des difficultés techniques, culturelles et de gouvernance. De plus, les réflexions sur la gestion de la biodiversité et ses outils de suivi [...] doivent être pensées à des échelles territoriale et temporelle cohérentes dépassant notamment les limites des espaces protégés et les engagements à court terme fixés par l'Union européenne.

Cet atelier poursuit le débat sur la nécessité de travailler de concert entre acteur public, associatif ou privé sur la définition d'objectifs et d'outils partagés [...]. Les gestionnaires d'espaces naturels, l'ensemble des partenaires nationaux et locaux de l'établissement intéressés sont invités au cours de ces deux jours d'échanges à apporter leur témoignage et leur expérience.

Source : *Les Ateliers du Conservatoire du littoral*, extraits du texte de présentation des journées d'études des 24 et 25 novembre 2010, Palais des congrès d'Arcachon.

QUESTIONS

- 1) Sur quels territoires le Conservatoire du littoral intervient-il et quels sont ses objectifs ?
- 2) Recensez différents types de partenaires du Conservatoire du littoral.
- 3) Quelles sont les limites de l'action du Conservatoire du littoral ?

OU

Sujet 2 : Un aménagement dans une communauté de communes

Document

Deux lignes de tramway sur fer traverseront l'agglomération dijonnaise fin 2012.

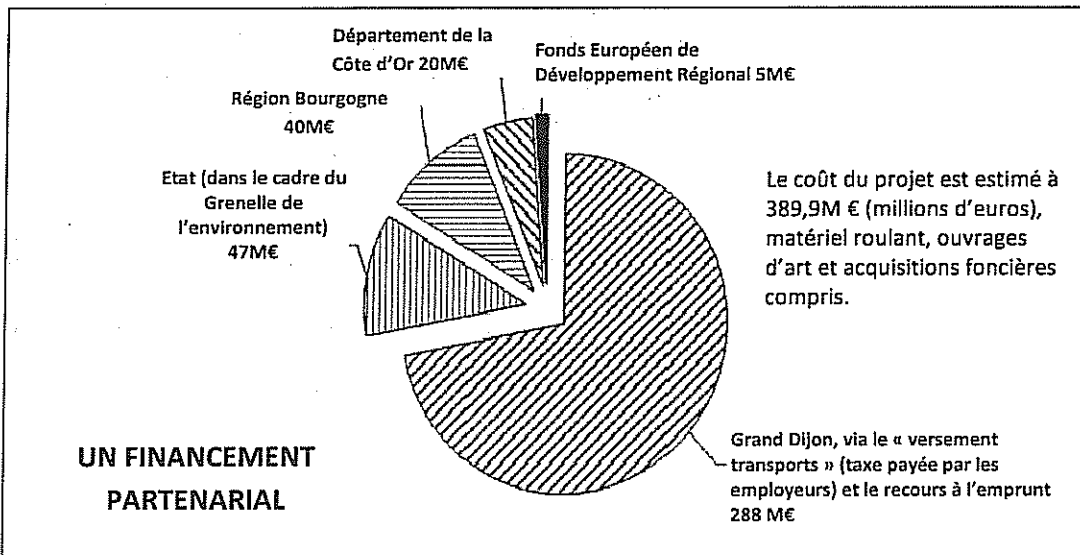
Bienvenue dans le XXI^e siècle. Pour le Grand Dijon, ce projet est bien plus qu'un mode de transport moderne et écologique, c'est le fil rouge d'une mutation, déjà bien engagée, qui fera entrer la capitale de la Bourgogne avec force et atouts dans le XXI^e siècle.*

La mobilité en ville est l'affaire de tous. Pour les élus de la Communauté d'agglomération, maîtriser les flux de circulation et lutter contre la pollution atmosphérique et le bruit sont des défis essentiels car ils touchent à la qualité de la vie et à la santé de nos concitoyens. L'enjeu est donc bien aujourd'hui de rechercher le juste équilibre entre l'usage de la voiture, qui a envahi l'espace urbain disponible, et les autres modes de déplacements que sont les transports collectifs, le vélo et la marche. [...]

La participation remarquable des Grands Dijonnais a d'ailleurs prouvé l'intérêt qu'ils portent à ce projet : plus de mille personnes lors des présentations publiques et presque autant de contributions écrites, toutes rassemblées et synthétisées dans le bilan de concertation que les 82 élus du Conseil d'agglomération ont approuvé le 25 septembre dernier. [...]

En effet, ce mode présente les avantages et intérêts suivants :

- une capacité de transport adaptée à la situation actuelle et disposant de réserves pour inscrire cet investissement dans la durée,
- un réel levier d'action autour d'un projet ambitieux au service de notre politique d'écomobilité, en adéquation avec la politique du Grand Dijon en matière environnementale et de renouvellement urbain,
- une forte attractivité d'image qui peut avoir un effet de levier sur l'ensemble de l'agglomération (dynamisme économique, cohésion sociale), et sur la fréquentation du réseau de transport collectif.



* Grand Dijon : nom de la Communauté d'agglomération dijonnaise.

Source : extraits d'un dossier du périodique *Le Grand Dijon*, 31 octobre 2008.

QUESTIONS

- 1) Identifiez les acteurs du projet dijonnais. A quel échelon de l'aménagement des territoires se situe le « Grand Dijon » ?
- 2) Quels sont les objectifs en matière d'aménagement de ce territoire local ?
- 3) Qu'apporte l'intercommunalité dans la réalisation d'un tel projet ?

4/4